



# PROCÈS-VERBAL COMMISSION STATUTS ET RÈGLEMENTS ET OBLIGATIONS DES CLUBS

<b>Réunion du Présidence</b>	14 janvier 2022 - VISIOCONFÉRENCE M. Jean-Marie COPPI
<b>Membres</b>	MM. René FRANQUEMAGNE – Hugues BOUCHER – Roger BOREY – Michel DI GIROLAMO et Jean Louis MONNOT.
<b>Administratif</b>	MM. Christophe FESSLER et Guillaume CURTIL (Pôle Juridique)

## 1. STATUTS ET REGLEMENTS

Formation Règlements : MM. COPPI – FRANQUEMAGNE – DI GIROLAMO – BOREY - MONNOT

### 1.1 EXEMPTION DU CACHET MUTATION

Vu les dispositions des articles 90 et 92 des R.G. de la F.F.F., portant sur les changements de clubs,  
Vu les dispositions de l'article 117 des R.G. de la F.F.F., portant sur les exemptions du cachet « mutation »,

**DONNE une réponse FAVORABLE** aux demandes d'exemption ci-après listées,

CLUB	IDENTITE DU JOUEUR/JOUEUSE	DATE DE LA DEMANDE	CACHET(S) APPOSE(S)	MOTIF
F.C. AUTUN	Justine BERREAU	Demande de licence « Libre F » introduite le 19/08/2021	Disp Mutation 117 d)	La joueuse rejoint, avec accord du club quitté, un club venant de reprendre son activité sur catégorie Senior Féminine.
ASPTT DIJON	Simon SPRINGARD	Demande de licence « Libre U16 » introduite le 04/01/2022	Disp Mutation 117 b) Pratique uniquement dans sa catégorie d'âge	Le club quitté est inactivité partielle sur les catégories U16, U17 (aucun engagement) et U18 (forfait général en date du 21/11/2021).

### 1.2 LICENCES

#### Courriel du club BESANCON ACADEMIE FUTSAL en date du 16/12/2021

Reprenant son procès-verbal du 06/01/2021,

Vu les nouvelles observations fournies par le club BESANCON ACADEMIE FUTSAL en date du 07/01/2021,

Vu les R.G. de la F.F.F., dont l'article 92,  
 Vu l'annexe 1 des R.G. de la F.F.F. « Guide de procédure pour la délivrance des licences »,  
 La Commission,  
**FAIT DROIT** à la demande du club mais sans exonération des frais engagés.

### 1.3 SUIVI CLUB – ARTICLE 30 DES R.G. DE LA F.F.F.

Vu l'article 30 des R.G. de la F.F.F.,  
 La Commission,

**RAPPELLE** aux clubs qu'ils ont l'obligation de munir leurs dirigeants non titulaires d'une licence, et a minima leurs Président, Secrétaire Général, Trésorier et le correspondant, d'une licence « Dirigeant ».

Club	Numéro	Bureau club licencié	Licences manquantes	District	Situation	Nombre de licenciés N-1	Nombre de licenciés N
A.S. DES ETOILES D'ARGENT DIJON	608147	Non	Président, Secrétaire, Trésorier, Correspondant	Côte d'Or	Inactif non officialisé	33	0
A.S. FOY.RUR. DE THURY	524460	Non	Président, Secrétaire, Trésorier, Correspondant	Côte d'Or	Inactif non officialisé	0	0
AM. DU PERSONNEL DE LA CHARTREUSE	609517	Non	Président, Trésorier	Côte d'Or	Actif partiel	18	20
ASS. SPO. ET CULT. DE LAIGNES ET SES ENVIRONS	582778	Non	Président, Secrétaire, Trésorier, Correspondant	Côte d'Or	Inactif non officialisé	0	0
ATLAS F.C	664039	Non	Président, Secrétaire, Trésorier, Correspondant	Côte d'Or	Inactif non officialisé	20	0
CR TAKE US - DIJON	682453	Non	Président, Secrétaire, Trésorier, Correspondant	Côte d'Or	Inactif non officialisé	23	0
ECOLE DE FOOT BEAUNOISE	582643	Non	Secrétaire, Correspondant	Côte d'Or	Actif partiel	32	19
F. C. DE LA JEUNESSE MAHORAISE	681034	Non	Secrétaire	Côte d'Or	Actif partiel	36	47
F. C. SAULON CORCELLES	553300	Non	Secrétaire	Côte d'Or	Actif partiel	136	138
F.C. COMMUNAL ARGILLY ANTILLY	548150	Non	Président, Secrétaire, Trésorier, Correspondant	Côte d'Or	Inactif non officialisé	0	0
F.C. DE ST REMY LES MONTBARD	534786	Non	Secrétaire	Côte d'Or	Actif partiel	115	81
F.C. DES HAUTES COTES	538406	Non	Président, Secrétaire, Trésorier, Correspondant	Côte d'Or	Inactif non officialisé	0	0
FOOTBALL CLUB VETERANS BESSEY	860993	Non	Trésorier,	Côte d'Or	Inactif non officialisé	0	0
U.S. BELANNAISE	548367	Non	Secrétaire, Trésorier	Côte d'Or	Actif partiel	34	31
A. C. S. PORTUGAISE D AUDINCOURT	527884	Non	Président, Secrétaire, Trésorier, Correspondant	Doubs-territoire de Belfort	Inactivité totale de fait suite à F.G.	20	0
A. TRAVAILLEURS TURCS PONTARLIER	546508	Non	Secrétaire, Correspondant	Doubs-territoire de Belfort	Inactivité totale de fait suite à F.G.	114	22

<b>A.S. APPENANS MANCENANS</b>	528336	Non	Président, Secrétaire, Trésorier, Correspondant	Doubs- territoire de Belfort	Inactivité totale de fait suite à F.G.	24	0
<b>A.S. MESLIERES GLAY DANNEMARIE</b>	548373	Non	Président, Secrétaire, Trésorier, Correspondant	Doubs- territoire de Belfort	Inactif 1 <sup>ère</sup> année non officialisé	24	0
<b>E.S. RECHESY FOOT</b>	581775	Non	Trésorier	Doubs- territoire de Belfort	Actif partiel	33	34
<b>F.C. BETHONCOURT</b>	582037	Non	Président, Secrétaire, Trésorier, Correspondant	Doubs- territoire de Belfort	Inactif 1 <sup>ère</sup> année non officialisé	34	0
<b>F.C. DE GRAND CHARMONT</b>	514937	Non	Secrétaire, Trésorier	Doubs- territoire de Belfort	Actif partiel	93	50
<b>F.C. GOUX LES DAMBELIN</b>	549995	Non	Président, Secrétaire, Trésorier, Correspondant	Doubs- territoire de Belfort	Inactif 1 <sup>ère</sup> année non officialisé	16	0
<b>F.C. MONTECHEROUX</b>	517584	Non	Président, Secrétaire, Trésorier, Correspondant	Doubs- territoire de Belfort	Inactif 2 <sup>ème</sup> année non officialisé	0	0
<b>FOOTBALL CLUB SUARCE</b>	560458	Non	Trésorier, Correspondant	Doubs- territoire de Belfort	Actif partiel	34	34
<b>S. C. PLANOISE</b>	860316	Non	Président, Secrétaire, Correspondant	Doubs- territoire de Belfort	Actif partiel	75	89
<b>SC MONTBELIARD</b>	582030	Non	Président	Doubs- territoire de Belfort	Actif partiel	110	119
<b>SUARCE LEPUUX VETERANS</b>	840956	Non	Président, Secrétaire, Trésorier, Correspondant	Doubs- territoire de Belfort	Inactif 2 <sup>ème</sup> année non officialisé	0	0
<b>A. S. VILLERSEXEL ESPRELS</b>	552729	Non	Trésorier	Haute- Saône	Actif ou actif partiel	109	118
<b>A.S. LUXEUIL</b>	506590	Non	Président, Secrétaire, Trésorier, Correspondant	Haute- Saône	Inactif non officialisé	13	0
<b>A.S.C. VESOUL NORD</b>	541182	Non	Président, Secrétaire, Trésorier, Correspondant	Haute- Saône	Actif ou actif partiel	42	0
<b>ASSOCIATION AMICALE FRANCO MAROCAINE VESOUL</b>	582373	Non	Secrétaire, Trésorier	Haute- Saône	Actif ou actif partiel	42	71
<b>F. C. DE SAULX</b>	553821	Non	Président, Secrétaire, Trésorier, Correspondant	Haute- Saône	Inactif non officialisé	36	0
<b>F.C. BREUCHES</b>	551543	Non	Président, Secrétaire, Trésorier	Haute- Saône	Actif ou actif partiel	20	21
<b>GALACTIK CLASSICO FUTSAL CLUB</b>	582299	Non	Secrétaire	Haute- Saône	Actif ou actif partiel	18	23
<b>HERICOURT CITY</b>	582662	Non	Président, Secrétaire, Trésorier, Correspondant	Haute- Saône	Inactif non officialisé	0	0
<b>HERISPORT FUTSAL</b>	560653	Non	Secrétaire, Trésorier, Correspondant	Haute- Saône	Actif ou actif partiel	9	13
<b>U.S. AILLEVILLERS</b>	506677	Non	Président, Secrétaire,	Haute- Saône	Inactif non officialisé	0	0

			Trésorier, Correspondant				
<b>A. JURA DAMPARIS FUTSAL</b>	550229	Non	Président, Secrétaire, Trésorier, Correspondant	Jura	Inactif non officialisé	0	0
<b>FC SAINT LUPICIN</b>	580514	Non	Secrétaire, Correspondant	Jura	Actif partiel	27	50
<b>GALLIA C. BEAUFORT</b>	513316	Non	Trésorier	Jura	Actif partiel	111	91
<b>S3 ACADEMY DE DOLE</b>	560147	Non	Président, Secrétaire, Trésorier,	Jura	Actif partiel	59	69
<b>U.S. DE CHAPELLE VOLAND</b>	542730	Non	Président	Jura	Actif partiel	27	25
<b>F. FEMININ NORD NIVERNAIS</b>	781486	Non	Secrétaire, Correspondant	Nièvre	Actif partiel	11	8
<b>FOOTBALL CLUB IMPHYCOIS</b>	560935	Non	Président, Secrétaire, Trésorier, Correspondant	Nièvre	Inactif non officialisé	0	0
<b>A. CHALONNAISE F.</b>	547710	Non	Secrétaire	Saône et Loire	Actif partiel	85	119
<b>A. FOOT ENTREPRISE MACONNAIS</b>	881996	Non	Président, Secrétaire, Trésorier, Correspondant	Saône et Loire	Inactif non officialisé	0	0
<b>A. S. JEUNESSE TORCEENNE</b>	581245	Non	Secrétaire	Saône et Loire	Actif partiel	104	100
<b>A. VETERANS L. SAINT REMY</b>	847384	Non	Président, Secrétaire, Trésorier, Correspondant	Saône et Loire	Inactif non officialisé	0	0
<b>A.S. D'ECUISSES</b>	520339	Non	Président, Secrétaire, Trésorier, Correspondant	Saône et Loire	Inactif non officialisé	0	0
<b>A.S.L. DE CHANES</b>	534870	Non	Président, Secrétaire, Trésorier, Correspondant	Saône et Loire	Inactif non officialisé	2	0
<b>AS ST LEGER LES PARAY</b>	531712	Non	Président, Secrétaire, Trésorier, Correspondant	Saône et Loire	Inactif non officialisé	0	0
<b>CLUNY FOOT</b>	530426	Non	Trésorier	Saône et Loire	Actif partiel	24	19
<b>F. BENFICA D'AUTUN</b>	527319	Non	Secrétaire	Saône et Loire	Actif partiel	23	19
<b>FLAMBOYANTS FOOTBALL CHALONNAIS</b>	582663	Non	Secrétaire	Saône et Loire	Actif partiel	51	48
<b>FOOTBALL VETERANS LOISIRS OUROUX</b>	851164	Non	Président, Secrétaire, Trésorier, Correspondant	Saône et Loire	Inactif non officialisé	0	0
<b>FUTSAL CLUB DU CREUSOT</b>	560309	Non	Trésorier, Correspondant	Saône et Loire	Actif partiel	14	21
<b>JEUNESSE SPORTIVE DE BEY *</b>	553037	Non	Président, Secrétaire, Trésorier, Correspondant	Saône et Loire	Inactif non officialisé	40	0
<b>U. S. SAILLENARD</b>	549449	Non	Président, Secrétaire, Trésorier, Correspondant	Saône et Loire	Inactif non officialisé	14	0
<b>U.S. LA CHAPELLE-CURDIN</b>	527374	Non	Président, Secrétaire, Trésorier, Correspondant	Saône et Loire	Inactif non officialisé	0	0
<b>U.S. ST GENGOUX LE NATIONAL</b>	519874	Non	Président, Secrétaire,	Saône et Loire	Inactif non officialisé	0	0

			Trésorier, Correspondant				
<b>A. DES JEUNES DE BUSSY EN OTHE</b>	882493	Non	Président, Secrétaire, Trésorier, Correspondant	Yonne	Inactif non officialisé	17	0
<b>A. FRANCAIS MIGRANT AVALLONNAIS</b>	533983	Non	Président, Secrétaire, Trésorier, Correspondant	Yonne	Inactif non officialisé	6	0

\* Situation spécifique connue de la commission.

## **District de l'Yonne de Football**

### **Radiation / cessation définitive d'activité**

#### **Situation du club SAINT MARTIN LOISIRS 89 (760326)**

Vu la demande de cessation définitive d'activité présentée par le club,

Vu l'avis favorable du District de l'Yonne en date du 14/12/2021,

Vu l'avis favorable du Pôle Ressources de la LBFCF,

Vu les articles 44 et 45 des R.G. de la F.F.F.,

La Commission,

**TRANSMET** la demande de cessation définitive d'activité aux services fédéraux avec avis favorable.

**Copie** au Conseil d'Administration de la Ligue.

#### **Situation du club EVEIL SENONAI (533394)**

Pris connaissance de la décision du Bureau du Comité de Direction du District de l'Yonne en date du 10/01/2022,

Vu les articles 42 et 43 des R.G. de la F.F.F.,

La Commission,

**INVITE** le bureau du Comité de Direction du District de l'Yonne à transformer sa décision en « demande de radiation » pour transmission aux services fédéraux, par l'intermédiaire de la LBFCF qui émettra également un avis.

\*\*\*\*\*

### **COORDONNEES DES CLUBS :**

La Commission,

**RAPPELLE** que toutes les personnes identifiées dans Footclubs comme « correspondant » **doivent mettre à jour leurs coordonnées et les rendre diffusables.**

## 2- STATUT DES EDUCATEURS

Formation Educateurs : MM. COPPI – FRANQUEMAGNE – BOUCHER

### FORMATION CONTINUE DES EDUCATEURS

THEME	DATES
Responsable technique de club régional séniors/jeunes	<del>8 et 9 janvier 2022 – DIJON</del> <b>Annulation suite à la pandémie Covid-19</b> <b>6 et 7 mai 2022</b>
Entraînement technique et tactique attaquants/GB	<del>8 et 9 janvier 2022 – DIJON</del> <b>Annulation suite à la pandémie Covid-19</b> <b>6 et 7 mai 2022</b>
Préformation du joueur	12 et 13 mars 2022 - DIJON
Préparation physique	12 et 13 mars 2022 - DIJON

### 2.1 AVENANT DE CONTRAT LICENCE TECHNIQUE REGIONALE

La Commission,

**PREND NOTE** de l'avenant de résiliation de la licence « technique/régionale » sous contrat de

- M. Boubacar SECK avec le club BESANCON FOOTBALL.

**PREND NOTE** des avenants de résiliation des licences « technique/régionale » bénévoles de

- M. Emmanuel VIARD avec le club A.S. ST APOLLINAIRE.
- M. Pierre LANCRENON avec le club A.S. BAUME LES DAMES.

## 3- STATUT DE L'ARBITRAGE

Formation Educateurs : MM. COPPI – DI GIROLAMO - MONNOT

### 3.1 LICENCES ARBITRE

#### 3.1.1. CHANGEMENT DE CLUB

##### Situation de M. Florian GUIGON

Vu les dispositions des articles 26, 30 et 33 du statut de l'arbitrage,  
Attendu la demande de licence CHANGEMENT DE CLUB introduite en faveur M. Florian GUIGON par le club F.C. LE RUSSEY (D1 – DTB) le 06/01/2022, le club quitté – LA ST SEBASTIEN CADEN (D1 – MORBIHAN) – n'étant pas le club formateur,  
Attendu les motivations avancées, à savoir *CHANGEMENT DE RÉSIDENCE*,  
Attendu le respect des contraintes kilométriques citées au sein de l'article 30 du statut de l'arbitrage, La Commission,  
**ACCORDE** une licence 2021.2022 pour M. Florian GUIGON en faveur du club F.C. LE RUSSEY (D1),  
Vu les dispositions des articles 8 et 33 du statut de l'arbitrage,  
**TRANSMET** le dossier au district DOUBS-TERRITOIRE DE BELFORT DE FOOTBALL pour les suites à donner quant à la couverture du nouveau club,  
Vu les dispositions des articles 8 et 35 du statut de l'arbitrage,  
**TRANSMET** le dossier au district MORBIHAN DE FOOTBALL pour les suites à donner quant à la couverture du club quitté, le changement de club intervenant passée la date du 31/08/2021.

##### Situation de M. Kévin FOUQUET

Vu les dispositions des articles 26, 30 et 33 du statut de l'arbitrage,  
Attendu la demande de licence CHANGEMENT DE CLUB introduite en faveur M. Kévin FOUQUET par le club F.C. SUD LOIRE ALLIER 09 (D1 – NIEVRE) le 13/01/2022, le club quitté – J.S. DE ST REVERIEN (D3 – NIEVRE) – n'étant pas le club formateur,  
Attendu les motivations avancées, à savoir *RAPPROCHEMENT DU DOMICILE*,  
Attendu le respect des contraintes kilométriques citées au sein de l'article 30 du statut de l'arbitrage, La Commission,  
**ACCORDE** une licence 2021.2022 pour M. Kévin FOUQUET en faveur du club F.C. SUD LOIRE ALLIER 09 (D1),  
Vu les dispositions des articles 8 et 33 du statut de l'arbitrage,  
**TRANSMET** le dossier au district NIEVRE DE FOOTBALL pour les suites à donner quant à la couverture du nouveau club,  
Vu les dispositions des articles 8 et 35 du statut de l'arbitrage,  
**TRANSMET** le dossier au district NIEVRE DE FOOTBALL pour les suites à donner quant à la couverture du club quitté, le changement de club intervenant passée la date du 31/08/2021.

*Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.  
La commission précise que les réponses apportées aux courriers/correspondances des clubs, n'appelant pas de décisions, ne sont pas susceptibles d'appel.*

**Le Président,  
Jean-Marie COPPI**

**Le secrétaire de séance  
Christophe FESSLER**